



Conakry, le 02 JUL 202420.....

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

N°006/L1/LGFP/CNED/2024

La Commission Norme, Éthique et Discipline a au cours de ces réunions des **27-28-29/7/2024**, examinée entre autres le point inscrit à l'ordre du jour, les rapports des officiels (Commissaire et Arbitres), Plainte du Milo FC, Rapport de la Commission Sécurité et Sureté de la FGF, et images et vidéos de startimes du match AS Kaloum vs Milo FC de la **24^{ème} journée** du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

LA COMMISSION ;

Après examens minutieux des rapports des commissaires, des arbitres, de la Commission Sécurité et Sureté de la FGF, les images fournies par Startimes et la plainte du club Milo FC contre AS Kaloum avec des images à l'appui, la Commission constate :

1. Une incohérence entre les rapports des officiels et les images fournies
2. Jets de projectiles par les supporters de l'AS Kaloum sur les joueurs et encadreurs de Milo FC pendant qu'ils se dirigeaient vers les vestiaires dès le coup de sifflet final de la première période ;
3. Envahissement de la main courante par les supporters de l'AS Kaloum ;
4. Empêchement de l'équipe de Milo FC a regagné les vestiaires après trois (03) tentatives sous l'escorte des services de sécurité et ce, pendant cinquante (50) minutes environs ;
5. Signalement des cas de blessures par la Commission Sécurité et Sureté à travers son rapport dans le rang de Milo FC ;
6. Retard de l'équipe de Milo FC a regagné l'air de jeu au temps d'observation des 15 minutes d'abattement par les arbitres ;
7. Le non-respect par l'arbitre de l'article **58** qui stipule dans son **Nota Bene qui stipule** :
 - ✦ Après 15 minutes d'abattement sur le terrain, l'arbitre fait rentrer les joueurs dans les vestiaires et attendre 30 minutes pour permettre au Commissaire de négocier avec les deux (02) équipes ;
 - ✦ La décision d'arrêter définitivement un match doit être prise en commun accord avec le Commissaire du match ;

LA COMMISSION ;

DECIDE

1. L'AS Kaloum est soumis au paiement d'une amende de **Deux Millions (2.000.000) francs guinéens** pour envahissement et jets de projectiles à la fin de la première mi-temps ;
2. L'AS Kaloum est soumis au paiement d'une amende de **d'Un Million Cinq Cent Mille (1.500.000) francs guinéens** pour insuffisance d'agents de sécurité et du mauvais dispositif sécuritaire à la fin de la première mi-temps ;
3. Un dernier **avertissement** à l'AS Kaloum pour mauvaise organisation, en cas de récurrence la LGFP se réserve le droit de lui priver de ses supporters et de l'application d'autres sanctions éventuelles ;
4. Le Milo FC est soumis au paiement d'une amende de **Deux Millions (2.000.000) de francs guinéens** pour le retard du temps d'abattement ;
5. De faire rejouer le match AS Kaloum vs Milo FC comptant pour la 24^{ème} journée du Championnat National Ligue 1 Guicopres du 22 Juin 2024 joué au stade de la mission à la seconde période sur le score (0-1) en faveur de Milo FC avec une **sécurité maximale. Ce match fera l'objet d'une communication ultérieure à l'endroit des deux équipes.**
 - ✚ Le match reprendra avec les mêmes joueurs sur le terrain et les mêmes remplaçants qui figuraient sur la feuille du match lorsque le match a été interrompu ;
 - ✚ Aucun remplaçant supplémentaire ne sera rajouté à la liste des joueurs convoqués ;
 - ✚ Les équipes ne peuvent procéder qu'au nombre des remplaçants auxquelles elles avaient droit lorsque le match a été interrompu ;
 - ✚ Les joueurs expulsés au cours du match interrompu ne peuvent pas être remplacés ;
 - ✚ Toute sanction imposée avant que le match n'ait été interrompu reste en vigueur pour la suite du match ;
 - ✚ Tout autre aspect requérant des décisions additionnelles devra être traité par la LGFP.



LA COMMISSION ;